

Une fin d'année 2017 consacrée au lancement du SCoT

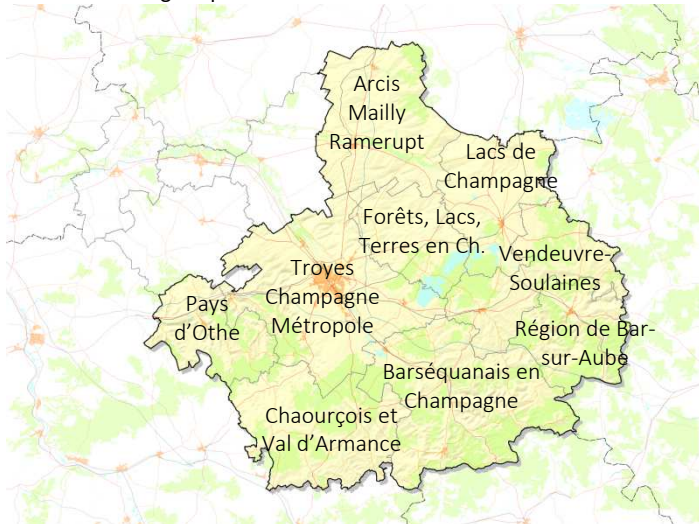


La première pierre de la construction du SCoT

La rentrée 2017 a été marquée par le lancement de la construction du SCoT des Territoires de l'Aube, à travers l'organisation d'un Forum de lancement du SCoT le 12 octobre à l'UTT, auquel une centaine de participants ont pris part.

Cette première rencontre officielle a été l'occasion de créer un espace de dialogue et d'information entre les différents territoires du nouveau périmètre de SCoT, qu'ils aient déjà vécu une expérience SCoT ou qu'ils découvrent la démarche. L'objectif de cette première rencontre était de poser les fondamentaux du SCoT : qu'est-ce qu'un SCoT ? Pourquoi se doter d'un SCoT aujourd'hui ? Quels impacts sur les documents d'urbanisme locaux ? ; mais aussi d'éclaircir les questions de calendrier et de méthodologie envisagée pour mener à bien ce projet de territoire.

Le SCoT des Territoires de l'Aube se construit dès à présent sur 9 EPCI, regroupant 352 communes.



Dresser le portrait des Territoires de l'Aube

La première phase de travail dans l'élaboration du nouveau SCoT consiste en la réalisation d'un diagnostic de territoire. Les premiers résultats du travail d'analyse ont été restitués lors de deux réunions du collectif de construction, cheville ouvrière dans l'élaboration du SCoT, composé des membres du Bureau syndical, des élus référents SCoT pour les territoires en cours d'adhésion et des élus intéressés.

La première s'est tenue le 16 novembre dernier, elle portait sur les « Territoires urbains, périurbains et ruraux », permettant dans ce premier atelier de travail d'aborder les thématiques des dynamiques démographiques et résidentielles, de l'armature d'équipements et de services, des bassins de vie et polarités des territoires. Les analyses présentées et les premiers enjeux esquissés ont été partagés par l'ensemble des participants.

La seconde réunion, qui a eu lieu le 14 décembre, portait sur les « Territoires de ressources, de potentialités et de vulnérabilités ». Les thématiques de l'occupation du sol, des identités et valeurs paysagères, des ressources écologiques et de la trame verte et bleue, des risques naturels et environnementaux, et des enjeux eau, air, énergie, climat, ont ainsi pu être abordés à cette occasion. Les retours et échanges avec les participants ont été également très constructifs, apportant des précisions et témoignages utiles sur certains points présentés.



Contribution collective au nouveau Schéma de Région

Une troisième réunion du collectif de construction aura lieu le 18 janvier prochain, elle portera sur les « Territoires économiques et fonctionnels », permettant d'appréhender les thématiques relevant de l'activité économique, de l'aménagement commercial, de la desserte numérique, des transports et de la mobilité.

En parallèle des réunions de diagnostic, l'équipe du syndicat a rencontré tour à tour chacune des équipes de techniciens et/ou élus des communautés de communes. Ces rendez-vous ont permis de prendre pleinement connaissance des situations locales, des études ou projets en cours ou réalisés à valoriser dans le cadre du SCoT, mais aussi de recueillir la parole sensible de ces territoires, afin que chacun se sente représenté et identifié dans le futur document de planification.

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), engagé par la Région Grand Est depuis 2016, le syndicat DEPART a co-rédigé en septembre une contribution collective avec les territoires de SCoT voisins de Chaumont et Langres.

Portant sur la phase diagnostic de ce super-schéma intégrateur, la volonté était de mettre en avant quelques constats et d'esquisser les premiers enjeux partagés entre les trois territoires, afin que leurs spécificités soient reconnues et prises en compte dans le schéma de Région.

Trois axes ont ainsi été soulignés : celui d'un territoire archipel combinant espaces multi-polarisés dynamiques et espaces plus ruraux en creux ; celui d'un territoire à l'interface et sous l'influence de deux grandes régions attractives (Ile-de-France et Bourgogne Franche-Comté) ; enfin celui d'un territoire possédant un riche patrimoine naturel, à forte valeur environnementale.

Les phases diagnostic et enjeux achevées, le SRADDET entame dès janvier 2018 la réflexion et l'élaboration de règles et recommandations.

